



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-03 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 375 244

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance extraordinaire du 28 avril 2025, qui se tiendra à compter de 19 h, à la salle du conseil au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

- Propriété située au 230, rue Du Tremblay, correspondant au lot 6 375 244 du cadastre du Québec :

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

Implantation d'un garage en cours latérale

- Autoriser la construction d'un garage avec une hauteur de 4,48 mètres, en dérogation à la norme de 4 mètres prescrite par le règlement de zonage 2008-262.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 28 avril 2025, à 16 h :
 - par la poste au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0;
 - par courriel à : dg@sadlp.ca.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, CE 10 AVRIL 2025.

Maryon Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier par intérim